

**De :** Florence Curvalle

**Envoyé :** vendredi 14 octobre 2005 10:14

**À :** Marc Arazi

**Cc :** mairie

**Objet :** RE : TR : intervention au débat du jeudi 20 octobre 2005

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre proposition d'intervention à la réunion que vous organisez concernant les antennes relais. Votre proposition de débat paraît aller dans le sens d'un meilleur dialogue. Nous tenons à souligner toutefois que la mairie a déjà organisé des réunions sur ce sujet. A cet égard vous conviendrez que nous avons toujours participé à ces demandes d'information, notamment concernant le projet de la rue François Rolland (pour rappel : affichage de panneaux d'information en mairie, réunions d'octobre 2004, janvier 2005, juin 2005).

Cependant, après lecture de l'invitation nous vous informons que nous ne pouvons cautionner la présente démarche.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous n'avons pas été associés à l'organisation de ce débat. Par conséquent, nous n'avons pu donner notre avis, ni sur le texte d'invitation, ni sur les experts à convier.

De plus, dans le document d'invitation, la présentation du débat est orientée sur deux points majeurs pour lesquels vous avez déjà eu les réponses, en Préfecture au mois de juin. Ces réponses, données par la DDASS, la Mairie et l'ANFR, nous nous sommes chacun engagés à les porter à la connaissance des riverains :

« La DDASS évoque le risque sanitaire et précise qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun risque sanitaire lié à ces antennes relais comme en témoigne le dernier rapport de l'AFSSS. La position du ministère de la Santé se fonde notamment sur le respect du principe d'attention. »

La société Bouygues Telecom a obtenu toutes les autorisations pour l'installation du relais, dans le respect de la charte.

Or, l'invitation que vous nous avez transmise laisse entendre l'inverse.

Enfin, le sujet porte de façon générale sur la santé et la réglementation. Il est incontournable de convier des experts qualifiés sur ce sujet, à savoir, le ministère de la Santé, la DDASS. En leur absence, il ne peut y avoir débat.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à agir conformément à la charte signée entre le Maire et les opérateurs. Dans ce cadre, c'est la Mairie qui organise l'information du public et s'assure que des experts viennent apporter leur contribution au débat.

Nous vous assurons que nous participerons à tout débat ou information qui remplirait ces conditions.

Cordialement

Florence Curvale